

# AVIS AUX MEMBRES



CANADIAN DERIVATIVES  
CLEARING CORPORATION

CORPORATION CANADIENNE DE  
COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS

AVIS AUX MEMBRES  
No 2002-083  
Le 6 septembre 2002

## OPTIONS COMMANDITÉES NOUVELLES CLASSES

Par la présente, Bourse de Montréal Inc. et la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CCCPD) désirent vous informer qu'à l'ouverture du marché le **lundi 9 septembre 2002**, **les classes suivantes d'options commanditées par Société Générale** seront inscrites:

### Bourse de Montréal Inc. – détails

#### Nouvelles classes

#### **Barrick Gold (ABX CN)**

SYMBOLE	C/P	Mois d'échéance	Prix de levée (\$CAN)	Code du prix de levée	Unité de négociation
QRA	C	septembre 2003	20.00	D	0.1
QRA	C	septembre 2003	24.00	R	0.1
QRA	P	septembre 2003	24.00	R	0.1

#### **iUnits S&P/TSX Index Participation Fund <sup>TM</sup>**

SYMBOLE	C/P	Mois d'échéance	Prix de levée (\$CAN)	Code du prix de levée	Unité de négociation
QXX	C	septembre 2003	35,00	G	0.1
QXX	P	septembre 2003	35,00	G	0.1
QXX	C	septembre 2003	37,00	P	0.1
QXX	P	septembre 2003	37,00	P	0.1
QXX	C	septembre 2003	40,00	H	0.1
QXX	P	septembre 2003	40,00	H	0.1

Pour de plus amples renseignements sur les classes d'options commanditées par Société Générale veuillez voir les spécifications détaillées ci-joint.

## **CCCPD – détails**

Veillez trouver ci-dessous les intervalles de garantie pour les nouvelles classes d'options commanditées par Société Générale:

<b>NOUVEAU SYMBOLE</b>	<b>INTERVALLE DE GARANTIE</b>
QRA	15.58
QXX	7.92

Puisque les options commanditées sont des options de type européen, elles ne peuvent être levées qu'à la date d'échéance.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Léon Bitton, vice-président, Recherche et développement au (514) 871-3583 ou votre bureau local de la CCCPD.

Roger Warner  
Directeur de s opérations

## Série d'option commanditée

### Barrick Gold (ABX CN)

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Barrick Gold Corp. (ABX) - Toronto
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	24,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QRAIR
<b>Code externe</b>	QRAI03C24.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A400188
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

### Barrick Gold (ABX CN)

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Barrick Gold Corp. (ABX) - Toronto
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	24,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QRAUR
<b>Code externe</b>	QRAU03P24.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A500185
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

### Barrick Gold (ABX CN)

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Barrick Gold Corp. (ABX) - Toronto
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	20,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QRAID
<b>Code externe</b>	QRAI03C20.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00A300180
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

**Fonds de participation indice iUnits<sup>MC</sup> S&P/TSX 60**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Fonds de participation indice iUnits <sup>MC</sup> S&P/TSX 60
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	37,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QXXIP
<b>Code externe</b>	QXXI03C37.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AD00147
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

**Fonds de participation indice iUnits<sup>MC</sup> S&P/TSX 60**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Fonds de participation indice iUnits <sup>MC</sup> S&P/TSX 60
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	37,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QXXUP
<b>Code externe</b>	QXXU03P37.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AG00140
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

**Fonds de participation indice iUnits<sup>MC</sup> S&P/TSX 60**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Fonds de participation indice iUnits <sup>MC</sup> S&P/TSX 60
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	40,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QXXIH
<b>Code externe</b>	QXXI03C40.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AE00145
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

**Fonds de participation indice iUnits<sup>MC</sup> S&P/TSX 60**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Fonds de participation indice iUnits <sup>MC</sup> S&P/TSX 60
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	40,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QXXUH
<b>Code externe</b>	QXXU03P40.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AH00148
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

**Fonds de participation indice iUnits<sup>MC</sup> S&P/TSX 60**

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Fonds de participation indice iUnits <sup>MC</sup> S&P/TSX 60
<b>Type d'option</b>	Option d'achat
<b>Prix d'exercice</b>	35,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QXXIG
<b>Code externe</b>	QXXI03C35.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AC00149
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option d'achat commanditée est égal à la différence entre la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation et le prix d'exercice, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.

## Fonds de participation indice iUnits<sup>MC</sup> S&P/TSX 60

<b>Émetteur et corporation de compensation</b>	Corporation canadienne de compensation de produits dérivés
<b>Commanditaire</b>	Société Générale
<b>Valeur sous-jacente et marché</b>	Fonds de participation indice iUnits <sup>MC</sup> S&P/TSX 60
<b>Type d'option</b>	Option de vente
<b>Prix d'exercice</b>	35,00\$ CAN
<b>Ratio de conversion (taille du contrat)</b>	1/10 <sup>ième</sup> de la valeur d'une unité du sous-jacent
<b>Première journée de négociation</b>	9 septembre 2002
<b>Symbole</b>	QXXUG
<b>Code externe</b>	QXXU03P35.00
<b>Code ISIN</b>	BDM00AF00142
<b>Règlement</b>	T+1
<b>Devise applicable à la négociation et à l'exercice</b>	Dollar canadien (\$CAN)
<b>Multiplicateur de la prime</b>	1
<b>Style d'exercice</b>	Européen.
<b>Règlement de l'exercice</b>	Règlement en espèces le jour suivant la date d'exercice
<b>Montant du règlement de l'exercice</b>	Le montant du règlement de l'exercice pour une option de vente commanditée est égal à la différence entre le prix d'exercice et la valeur de fermeture du sous-jacent à la dernière journée de négociation, multipliée par le ratio de conversion.
<b>Dernière journée et heure de négociation</b>	16h00 le 19 septembre 2003
<b>Référence pour le taux de fermeture du \$CAN</b>	Non applicable
<b>Inscrit à</b>	Bourse de Montréal Inc.
<b>Heures de négociation</b>	9h30 à 16h00
<b>Seuils de déclaration et limites de position</b>	Les renseignements sur les seuils de déclaration et les limites de position sont disponibles à la Bourse, étant donné qu'ils sont sujets à des changements périodiques.